



**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
ET DES LIBERTÉS LOCALES**
MISILL-DGPN-DAPN-SMP-A. GUILMOTO

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**
MENESR-RECTORAT VERSAILLES-CAB.-SAIO-C. ETIENNE

PROTOCOLE
POLICE NATIONALE -ÉDUCATION NATIONALE
EN FAVEUR DE L'INFORMATION
SUR LES MÉTIERS DE LA POLICE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales représenté par le préfet, directeur général de la police nationale, et le ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche représenté par le recteur de l'académie de Versailles, chancelier des universités.

Convaincus de l'intérêt qui s'attache à un partenariat de la police nationale et de l'Éducation nationale en faveur du civisme et de la découverte des métiers dans les établissements publics du second degré et de l'enseignement supérieur.

Acquis à la nécessité de diversifier et d'élargir l'information et l'orientation sur les métiers de la police nationale dispensées par l'académie de Versailles dans les départements des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise, et les délégations régionales au recrutement et à la formation (DRRF) de Versailles, pour ce qui est notamment des Yvelines, de l'Essonne et du Val- d'Oise, et de Paris, pour ce qui est notamment des Hauts-de-Seine.

Soucieux, en concertation avec les chefs d'établissement, de contribuer à la connaissance de la Loi, à la diffusion du civisme sous toutes ses formes ainsi qu'à l'ouverture des choix professionnels, notamment chez les élèves de l'enseignement secondaire, en sensibilisant la population scolaire aux conduites à risques tout en présentant les métiers de la police nationale dans les départements du ressort de l'académie de Versailles,

CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1 - Le recteur de l'académie de Versailles favorisera les initiatives visant à permettre à des fonctionnaires de police d'informer sur le civisme et les métiers de la police nationale avec le concours des enseignants intéressés.

2 - Les DRRF d'Ile-de-France et de Paris se rapprocheront des centres d'information et d'orientation (CIO), de la délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) de Versailles et des établissements d'enseignement secondaire afin d'améliorer, par tous moyens utiles, la connaissance des métiers de la police nationale et l'information, pour les élèves qu'ils accueillent.

3 - Le rectorat de l'académie de Versailles et les DRRF d'Ile-de-France et de Paris échangeront, chaque fois que cela est possible et dans le strict respect de leurs compétences respectives, des informations sur leurs besoins de recrutement.

4 - Le rectorat de l'académie de Versailles et les DRRF d'Ile-de-France et de Paris envisageront, à l'occasion des dispositifs de reconversion de la police nationale et de l'Education nationale, que des actions conjointes soient organisées pour informer les adjoints de sécurité (ADS), d'une part, au cours de leur dernière année de contrat, des possibilités de concours dans l'Education nationale et d'autre part, les personnels de l'Education nationale arrivant en fin de contrat, des possibilités de recrutement dans la police.

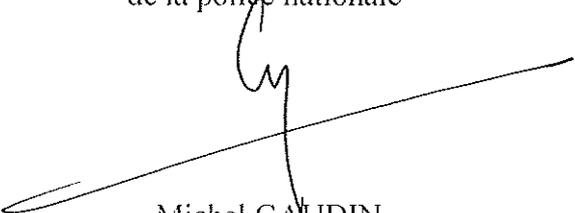
5 - Il est créé un comité de pilotage pour assurer le suivi du présent protocole. Placé sous l'autorité conjointe du chef de la DRRF d'Ile-de-France assisté de celle de Paris, et du recteur de l'académie de Versailles, ce comité restreint rassemble les représentants des services concernés dans les deux institutions en matière d'information et de recrutement, formation, reconversion et communication. Il se réunit une fois par an pour dresser un bilan des actions menées et si besoin est, aménager des voies nouvelles de coopération.

Fait à Versailles le 8 octobre 2004 en deux exemplaires originaux remis aux parties signataires.

Pour le ministre de l'intérieur,
de la sécurité intérieure
et des libertés locales

par délégation

le préfet, directeur général
de la police nationale


Michel GAUDIN

Pour le ministre de l'Education nationale
de l'enseignement supérieur
et de la recherche

par délégation

le recteur de l'académie
chancelier des universités de Versailles


Alain BOISSINOT